

1. Domaine d'application

a. Codes Rousseau

CODES ROUSSEAU est une S.A.S au capital de 6 000 000 euros, domiciliée au 135, rue des Plesses 85180 CHATEAU D'OLONNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro R.C.S. 486 580 210 000 53, Tél. : 02.51.23.11.00, Email : communication@codes-rousseau.fr

CODES ROUSSEAU édite plusieurs sites internet dont :

- **EASYSYSTEME** (www.easysysteme.fr) qui permet aux Gérants d'Auto-Ecole de diriger de façon optimale leur(s) établissement(s) avec les produits et services proposés par CODES ROUSSEAU
- **PASS ROUSSEAU** (eleve.codesrousseau.fr) qui permet aux Elèves d'Auto-Ecole de gérer de façon optimale leur formation au permis avec les produits et services proposés par CODES ROUSSEAU par l'intermédiaire de leur Auto-Ecole.
- **LA PLATEFORME CODES ROUSSEAU** (auto-ecole.codesrousseau.fr) qui permet aux futurs candidats de trouver une Auto-Ecole de qualité près de chez eux et de souscrire au code en ligne auprès de l'Auto-Ecole choisie.

b. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») ont pour objet de déterminer les principes et règles de collecte, modération et restitution des avis des Elèves d'Auto-Ecoles en vue de leur publication.

En l'espèce, CODES ROUSSEAU joue le rôle d'un gestionnaire d'avis en tant que tiers totalement indépendant impliqué dans la collecte, l'agrégation et la publication d'avis.

2. Informations

a. Indépendance

Les opérations de collecte, modération et restitution des avis sont totalement indépendantes des opérations de publicité et de vente de produits et services réalisées par l'Auto-Ecole et/ou CODES ROUSSEAU.

b. Identification de l'élève

L'Elève est identifié en amont du processus de collecte d'avis, au moment de la création de sa fiche élève par l'Auto-Ecole dans EASYSYSTEME.

Lors de la création de cette fiche, l'Auto-Ecole renseigne plusieurs informations dont :

- Des informations générales : a minima le nom de l'Elève, son prénom, sa date de naissance, son email et son bureau d'inscription.
- Des informations concernant sa formation : a minima son bureau de rattachement, son responsable de formation et le type de formation suivie à l'Auto-Ecole.

La création de la fiche élève permet également d'ouvrir à l'Elève un accès à l'espace élève PASS ROUSSEAU.

Un ou plusieurs mails sont ensuite envoyés par CODES ROUSSEAU à l'Elève afin de :

- vérifier l'adresse mail renseignée au moment de la création de sa fiche élève,
- lui fournir ses identifiants pour accéder à PASS ROUSSEAU

Cette même adresse mail est également utilisée pour inviter l'Elève à donner son avis sur son Auto-Ecole (cf article 3 a) ci-dessous).

Dans la rubrique « Mon profil » de PASS ROUSSEAU, l'Elève retrouve les données renseignées au moment de la création de sa fiche élève dans EASYSYSTEME, à savoir :

- son nom
- son prénom
- sa date de naissance
- son téléphone
- son email
- son adresse
- sa photo (s'il l'a fournie à l'auto-école)

c. Accessibilité

Les CGU sont portées à la connaissance de l'Elève par l'intermédiaire d'un lien hypertexte figurant dans l'invitation envoyée par CODES ROUSSEAU selon ce qui est prévu à l'article 3 a) ci-dessous. Les CGU sont par ailleurs consultables en permanence à l'adresse https://eleve.codesrousseau.fr/vues/acces_eleve/avis-cgu.html.

Leur validation sans réserve par l'Elève est effectuée par un clic sur une case à cocher lors du dépôt de notes et/ou d'Avis. A défaut d'acceptation, aucune note/aucun Avis ne pourront être déposés.

Leur validation sans réserve par l'Auto-Ecole est induite par l'utilisation de l'outil de collecte d'avis mis à disposition de l'Auto-Ecole dans EASYSYSTEME.

Par ailleurs, les règles de certification NF 522 concernant les Avis en ligne - Processus de collecte, modération et restitution des Avis - sont consultables sur www.marque-nf.com et la norme NF ISO 20488 concernant les Avis en ligne de consommateurs - Principes et exigences portant sur les processus de collecte, modération et publication des avis - est consultable sur www.afnor.org

d. Acceptation

Elève

En cochant la case « J'accepte les CGU », l'Elève accepte formellement les CGU et certifie, sous peine de rejet des notes et/ou d'Avis par CODES ROUSSEAU et le cas échéant sous peine de voir sa responsabilité engagée en justice :

- être une personne physique majeure,
- dans le cas d'un élève mineur, être le représentant légal de l'élève et avoir accepté que ce dernier soit contacté par l'Auto-Ecole dans le cadre de la collecte d'Avis,
- que les informations contenues dans son profil sur PASS ROUSSEAU permettent de le contacter personnellement en cas de besoin,
- ne pas être en situation de conflits d'intérêts (membre de la famille du propriétaire ou d'un employé de l'Auto-Ecole, employé, concurrent...),
- avoir eu personnellement l'expérience de formation sur laquelle porte ses notes/son Avis.

Auto-Ecole

En utilisant l'outil de collecte d'avis mis à disposition dans EASYSYSTEME, l'Auto-Ecole accepte formellement les présentes CGU et certifie, sous peine de rejet des notes et/ou d'Avis des Elèves de l'Auto-Ecole par CODES ROUSSEAU et le cas échéant sous peine de voir sa responsabilité engagée en justice :

- ne pas faire de sélection quant aux Elèves pouvant laisser un avis,
- ne pas créer de faux profils d'Elèves dans le but de générer de faux avis.

e. Contact

L'Elève est informé que CODES ROUSSEAU est susceptible de le contacter par email ou téléphone (aux coordonnées données par ses soins lors de la création de sa fiche élève dans EASYSYSTEME, coordonnées également disponibles dans son profil PASS ROUSSEAU) à des fins de vérification de l'authenticité des notes/de l'Avis déposés par ses soins. Dans le même temps, CODES ROUSSEAU s'autorise à contacter l'Auto-Ecole dans laquelle est inscrit l'Elève dans le but d'obtenir un justificatif de formation. Si l'Elève ne souhaite pas être contacté ou ne souhaite pas que CODES ROUSSEAU contacte son Auto-Ecole, il ne doit pas publier de notes/d'Avis. Dans le cas où l'Elève/l'Auto-Ecole ne répondrait pas aux opérations de vérifications, ses notes/son Avis pourront être rejetés et non publiés.

3. Processus de collecte

a. Principes généraux

Chaque Elève inscrit par son Auto-Ecole dans EASYSYSTEME reçoit de la part de CODES ROUSSEAU une invitation par email à déposer des notes et/ou un avis sur les produits ou services consommés dans son Auto-Ecole, et cela à 3 étapes de sa formation :

- 1ère étape - Après l'acceptation de l'évaluation de départ

Le gérant de l'Auto-Ecole renseigne dans EASYSYSTEME la date de passage de l'évaluation ainsi que le volume d'heures prévisionnelles. Si cette dernière est acceptée par l'Elève, le formulaire n°1 de collecte d'avis est envoyé.

L'Elève peut alors noter son expérience relative à ses premières visites à l'Auto-Ecole. Pour cela, il est invité à répondre à 4 questions. Pour chaque question, il attribue une note de 1 à 5, 1 étant la note la plus faible.

- 2ème étape - Après l'obtention de l'examen théorique

Le gérant de l'Auto-Ecole renseigne dans EASYSYSTEME la date de passage de l'examen théorique. Si ce dernier est réussi, le formulaire n°2 de collecte d'avis est envoyé.

L'Elève peut alors noter son expérience relative à sa formation au code. Pour cela, il est invité à répondre à 3 questions. Pour chaque question, il attribue une note de 1 à 5, 1 étant la note la plus faible.

- 3ème étape - Après l'obtention de l'examen pratique

Le gérant de l'Auto-Ecole renseigne dans EASYSYSTEME la date de passage de l'examen pratique. Si ce dernier est réussi, le formulaire n°3 de collecte d'avis est envoyé.

L'Elève peut alors noter son expérience relative à sa formation à la conduite. Pour cela, il est invité à répondre à 4 questions. Pour chaque question, il attribue une note de 1 à 5, 1 étant la note la plus faible.

A la fin du formulaire relatif à la 3ème étape, l'Elève est également invité à donner une note de 1 à 5 sur son expérience globale dans l'Auto-Ecole et à laisser un avis général sous la forme d'un texte.

b. Accès aux formulaires

En plus de l'invitation reçue par mail, l'Elève accède également aux différents formulaires via son espace élève PASS ROUSSEAU, rubrique MON AUTO-ECOLE, une fois chaque étape remplie.

Le commencement d'une nouvelle étape ne ferme pas l'accès au formulaire relatif à l'étape précédente. En revanche, l'Elève ne peut pas remplir un formulaire relatif à une étape non encore effectuée.

Si l'Elève met un terme à sa formation ou change d'Auto-Ecole en cours de formation, il ne pourra donner des notes et/ou un avis que sur les étapes effectivement réalisées dans l'Auto-Ecole.

L'invitation à déposer des notes et/ou un avis est valable tant que l'Elève n'est pas supprimé par le gérant de l'Auto-Ecole dans EASYSYSTEME, c'est-à-dire tant que l'Elève a accès à son espace élève PASS ROUSSEAU.

CODES ROUSSEAU se garde le droit de ne plus accepter le dépôt de notes et/ou d'un avis si entre temps l'Auto-Ecole n'existe plus ou n'a plus d'accès à EASYSYSTEME.

c. Structuration du contenu des avis lors de la collecte

Pour chaque étape de la collecte, telle que définie à l'article 3 a) ci-dessus, l'Elève est invité à donner des notes en répondant à une liste de questions établies par CODES ROUSSEAU.

CODES ROUSSEAU veille à ce que les questions :

- couvrent le mieux possible l'ensemble de l'expérience de formation
- n'orientent pas les notes de l'Elève dans un sens ou un autre

A la fin de la 3ème étape, CODES ROUSSEAU donne en outre la possibilité à l'Elève de décrire librement son expérience globale de formation avec ses mots et son langage. Toutefois, il est rappelé à l'Elève qu'il doit :

- S'interdire de porter préjudice à quelque tiers que ce soit et de quelque façon que ce soit (dénigrement, injure, plagiat, appel à la haine, violation de droits de propriété intellectuelle...)
- Rédiger en Français et déposer un avis lisible, clair et compréhensible par tout lecteur moyen, en veillant à son orthographe, en évitant les abréviations, onomatopées, acronymes, dialectes, langage SMS...
- Respecter les restrictions de longueur de texte (500 caractères maximum)

d. Finalité

Les avis d'Elèves sont recueillis dans le but :

- d'aider l'Auto-Ecole à améliorer ses performances
- d'évaluer la satisfaction des Elèves sur les produits et services fournis par l'Auto-Ecole
- de comparer les avis des Elèves sur différentes Auto-Ecoles afin d'aider les futurs Elèves dans leurs décisions de formation

e. Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) dans toute l'Union européenne, Codes Rousseau a mis à jour sa politique de confidentialité et ce conformément aux nouvelles directives européennes en matière de confidentialité. Nous vous invitons à les consulter en [clicquant ici](#) afin d'en savoir plus, notamment sur l'exercice de vos droits, la manière dont nous collectons, utilisons et stockons vos données. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données nominatives collectées vous concernant. Ces droits peuvent être exercés par email à contact@codes-rousseau.fr en précisant nom, prénom, identifiant Pass Rousseau ou adresse email, et en joignant à votre demande une copie de votre pièce d'identité.

4. Modération

a. Principes généraux

La modération a pour but de s'assurer de la conformité du contenu collecté au droit français et aux CGU en vue de publier, rejeter ou supprimer ce contenu.

Ne sont soumis à modération que les avis textuels donnés à la fin de la 3ème étape de formation, lorsque l'Elève est invité à donner une note globale sur la formation reçue à l'Auto-Ecole et à laisser un commentaire général.

b. Modérateur

La modération est réalisée a priori et a posteriori par des personnes humaines nommées «Modérateur». Le Modérateur est en charge d'appliquer les règles de modération des avis. Le Modérateur :

- peut accéder à l'intégralité du contenu de l'avis collecté
- peut accéder aux éléments relatifs à l'identité de l'Elève disponibles dans EASYSYSTEME ou PASS ROUSSEAU pour pouvoir, le cas échéant, entrer en contact avec l'Elève
- peut accéder à toutes les informations relatives à l'historique du dépôt d'avis (nombre de soumissions du même avis après rejet initial)
- peut accéder à l'historique des informations concernant l'Elève
- peut confier la modération d'un avis à un autre Modérateur

c. Caractéristiques de la modération

La modération est indépendante du contenu de l'avis.

Elle est effectuée a priori et a posteriori, en référence au respect du droit, des CGU et de la norme NF ISO 20488.

Elle intervient dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de dépôt de l'avis. Ce délai s'applique à l'ensemble des avis, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Après modération, la publication ou le rejet de l'avis sont immédiats. L'Elève est alors informé par mail de la publication ou du rejet de son avis.

d. Droit de retrait

Une fois son avis publié, l'Elève ne peut pas le modifier.

En revanche, l'Elève peut faire jouer auprès de CODES ROUSSEAU son droit de retrait conduisant à l'arrêt de la publication de son avis. Pour ce faire, l'Elève indiquera expressément à CODES ROUSSEAU l'avis dont il demande la suppression, en lui écrivant à l'adresse figurant à l'article 3 e) ci-dessus. L'avis restera enregistré dans les bases de données de CODES ROUSSEAU.

e. Rejet de l'avis

L'Elève est informé systématiquement par mail du rejet de son avis et du motif du rejet. À la suite de celui-ci, l'Elève a la possibilité de rectifier son avis rejeté pour le soumettre à nouveau à la modération. Dans le cas d'avis où le dépôt d'avis serait identifié comme visant à construire artificiellement ou à biaiser l'évaluation de la formation (par exemple, envoi en masse d'avis par une société de e-réputation), CODES ROUSSEAU informera l'Elève (ou prétendu Elève) du rejet de cet avis mais il n'est pas tenu d'en préciser les motifs afin de préserver l'efficacité de ses dispositifs anti-fraude.

Si l'élève a réécrit plus de 3 fois son avis, et que celui-ci n'est toujours pas conforme, il recevra un mail lui indiquant le motif de rejet, mais n'aura plus la possibilité de laisser un nouvel avis.

f. Motifs de rejet d'un avis d'élève

L'avis peut être rejeté notamment pour les motifs suivants :

- si CODES ROUSSEAU estime que sa responsabilité civile ou pénale peut être engagée du fait des propos contenus dans l'avis
- si le contenu textuel comporte des injures, grossièretés ou menaces
- si les éléments relatifs à l'identité de l'auteur comportent des injures ou grossièretés
- si le contenu textuel comporte des caractères aléatoires ou des suites de mots sans aucune signification
- si les éléments contenus dans l'avis comportent des indices concrets de conflits d'intérêts
- si le contenu textuel est mal écrit au point d'en être inintelligible
- si un utilisateur formule un commentaire inapproprié sur un autre contenu ou son auteur
- si le contenu textuel destiné à être publié comporte des informations personnelles, telles que le nom de l'individu, un numéro de téléphone, une adresse physique précise ou une adresse email
- si le contenu textuel comporte un numéro de carte de crédit, de sécurité sociale, de compte bancaire ou toute autre information susceptible d'aboutir à un vol d'identité
- si le contenu textuel comporte un appel à une action en justice
- si le contenu mentionne des sites Web, liens hypertexte, URL, adresses email ou numéros de téléphone, y compris ceux de l'Auto-Ecole ou de CODES ROUSSEAU
- si le contenu textuel est clairement du spam
- si les éléments de description de l'expérience de formation ne sont pas renseignés ou s'il ressort du contenu textuel que l'Elève n'a pas personnellement eu recours aux produits et/ou services de l'Auto-Ecole
- si l'avis est rédigé dans une autre langue que le français
- si suite à la demande d'un justificatif de formation de la part de CODES ROUSSEAU, l'Elève ou l'Auto-Ecole n'ont envoyé aucun élément de preuve dans un délai de 30 jours après la saisie de l'Avis.
- si les éléments permettant de contacter l'Elève sont insuffisants et ne permettent pas de garantir la fiabilité de l'Avis.

5. Publication

a. Notes

L'Auto-Ecole de l'Elève n'est pas membre du Club Rousseau et ne dispose pas de page sur la PLATEFORME CODES ROUSSEAU : Les notes et/ou Avis de l'Elève ne seront publiés que sur le site EASYSYSTEME et à destination unique du représentant de l'Auto-Ecole :

- **Concernant les notes relatives aux 3 premiers formulaires, elles ne seront pas publiées individuellement.** L'ensemble des notes collectées seront agrégées en une note globale de synthèse calculée selon une moyenne mathématique simple. Elles seront en outre accompagnées du nombre total d'avis qu'elles agrègent. L'Elève pourra ainsi évaluer librement l'Auto-Ecole sur chacune des étapes de formation sans pour autant compromettre la suite de sa formation s'il n'est pas satisfait sur un ou plusieurs points.
- **En fin de formation, une fois le permis obtenu, la note relative à la satisfaction générale sera quant à elle publiée individuellement, accompagnée du commentaire écrit de l'Elève.** L'Elève accepte que CODES ROUSSEAU publie les informations suivantes le concernant à côté de sa note finale et de son avis général :
 - Son prénom
 - L'initiale de son nom de famille

L'Auto-Ecole de l'Elève est membre du Club Rousseau et dispose donc d'une page sur la PLATEFORME CODES ROUSSEAU : Les notes et/ou Avis de l'Elève seront publiés sur la page de l'Auto-Ecole sur la PLATEFORME CODES ROUSSEAU

De la même façon, les notes relatives aux 3 premiers formulaires ne seront pas publiées individuellement mais de façon agrégée.

Seule la note relative à la satisfaction générale sera publiée individuellement, accompagnée du commentaire écrit de l'Elève.

L'Elève accepte que CODES ROUSSEAU publie les informations suivantes le concernant à côté de sa note finale et de son Avis général :

- Son prénom
- L'initiale de son nom de famille

b. Signalement d'un avis ou contenu illicite ou inapproprié

Concernant le commentaire final, le représentant de l'Auto-Ecole/les visiteurs de la PLATEFORME ont la possibilité de signaler de façon motivée un avis au contenu illicite ou inapproprié (ne correspondant pas aux caractéristiques objectives du service ou produit évalué), ou présentant manifestement une intention d'atteinte avérée à la réputation de l'Auto-Ecole, du produit ou service évalué dans le but d'obtenir une contrepartie financière ou autre, ou contrevenant aux CGU.

Le signalement obéit aux mêmes exigences que la collecte d'avis.

Dès signalement, l'avis en cause fera l'objet, dans un délai rapide (7 jours maximum), d'une nouvelle modération humaine pour vérifier sa conformité aux CGU. Pendant cette période de nouvelle modération, le signalement fera l'objet d'un marquage « Avis signalé ».

Le résultat de cette nouvelle modération donnera lieu à une réponse motivée à l'auteur du signalement et à une information de l'Elève sur la suppression de son avis et les motifs de cette suppression si la décision est prise de supprimer l'avis.

Dans le cas d'un avis reconnu comme illicite ou inapproprié après modération, CODES ROUSSEAU priorisera la suppression de l'avis dans les plus brefs délais.

c. Droit de réponse

CODES ROUSSEAU permettra au représentant de l'Auto-Ecole évaluée de répondre aux commentaires finaux via EASYSYSTEME, notamment afin de :

- remercier l'Elève pour son commentaire
- donner sa version des faits
- indiquer les éventuels changements introduits dans le produit ou service visé par le commentaire depuis la rédaction de celui-ci

Les réponses seront modérées par CODES ROUSSEAU dans les mêmes conditions que les avis d'Elèves, et ce conformément aux principes et règles déjà indiqués.

Les réponses seront publiées dans un délai de 7 jours calendaires maximum à compter de la demande, et seront accolées à l'avis en question.

Le droit de réponse est accordé gratuitement au représentant de l'Auto-Ecole évaluée. La réponse peut faire l'objet d'un signalement par l'Elève/les visiteurs de la PLATEFORME au même titre qu'un avis.

d. Critères de suppression des avis après publication

A sa demande, CODES ROUSSEAU offre la possibilité à l'Elève de dépublier son avis final, tout en conservant sa traçabilité à des fins de vérification ultérieure de l'avis. Pour ce faire, l'Elève adresse à CODES ROUSSEAU, à l'adresse figurant au 3 e) ci-dessus, une demande expresse précisant l'avis dont il demande la suppression. CODES ROUSSEAU conserve les données à caractère personnel pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée. CODES ROUSSEAU pourra supprimer les avis en cas de changement de propriétaire et/ou rénovation complète d'une Auto-Ecole, ou d'une modification des caractéristiques substantielles d'un produit ou service. CODES ROUSSEAU gardera un historique sur les avis supprimés et la raison de leur suppression pendant un délai maximum d'une année glissante à compter de la date de suppression de l'avis.

e. Durée de publication des avis

Les avis sont publiés pendant au minimum 1 an sauf exercice de son droit de retrait ou de suppression par l'Elève à l'adresse mentionnée à l'article 3 e), conformément à ce qui est prévu aux 4 d) et 5 d) ci-dessus. Le délai maximal de publication des avis est de 3 ans à compter de la date de leur dépôt.

f. Perte du droit à déposer un avis pour l'auteur d'un avis reconnu comme illicite ou inapproprié après modération.

En cas d'identification d'un Elève ayant déposé un ou des avis reconnu(s) comme illicite(s) ou inapproprié(s) après modération, et après avoir appliqué les procédures liées au rejet ou à la suppression d'avis, CODES ROUSSEAU mettra fin à la possibilité de laisser un avis pour l'Elève concerné, et supprimera l'ensemble des avis qui lui sont liés.

g. Propriété intellectuelle

L'Elève reconnaît avoir connaissance que l'avis final émis par ses soins est destiné à être publié individuellement et non à rester confidentiel, ce qu'il accepte expressément.

Ainsi, l'Elève cède à titre gratuit et exclusif la totalité des droits de reproduction, de représentation, de traduction, le droit d'usage, le droit d'exploitation, le droit d'adaptation, le droit de distribution de l'avis qu'il publie dans les conditions suivantes :

- Durée de la cession : durée de la propriété littéraire et artistique, soit la durée prévue par le Code de la propriété intellectuelle et les lois étrangères et toutes les prolongations ou prorogations de cette durée par une convention internationale, une directive européenne, une loi française ou étrangère.
- Etendue géographique de la cession : du fait de la publication des avis notamment sur le réseau internet, la cession est consentie pour le monde entier et pour toutes langues et ce pour toutes les modes d'exploitation prévus.
- Garantie de l'Elève : L'Elève certifie que son avis a été écrit par lui, est entièrement original et n'emprunte aucun élément protégé à une autre oeuvre quelle que soit la nature de cette autre oeuvre. A ce titre, l'Elève garantit CODES ROUSSEAU contre toute revendication d'un tiers à un titre quelconque et contre les conséquences financières qu'une telle revendication pourrait avoir pour CODES ROUSSEAU.
- Etendue de la cession : la présente cession couvre toutes les formes d'exploitation, qu'elles relèvent du droit de reproduction, de traduction, ou du droit de représentation par extrait ou dans son intégralité, par tout moyen connu ou inconnu à ce jour, par tous procédés et sur tous supports sans que cette liste soit limitative, par impression, procédés analogues sur tout support et notamment sur papier, support magnétique ou numérique et tous supports analogues, par affichage, par vidéo, par ce qui est généralement dénommé "autoroutes de l'information", par les réseaux sociaux, par Internet, par Intranet, bornes, sur tous supports et en tous formats connus ou inconnus à ce jour, pour un usage privé ou public. L'Elève consent à toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, à toute traduction, adaptation ou transformation, arrangement ou reproduction par un art ou un procédé quelconque. CODES ROUSSEAU pourra donc reproduire et adapter, sur tout support et en toute dimension, tout ou partie des éléments envoyés par l'Elève directement ou indirectement, sous une forme modifiée, notamment par l'intégration d'éléments nouveaux, en fonction des impératifs du marché, des progrès techniques, des nécessités artistiques, etc. CODES ROUSSEAU pourra notamment adjoindre tout texte et visuel à la diffusion de campagnes

publicitaires. Tout avis pourra être communiqué au public par tout moyen (notamment via un site internet), connu ou inconnu, actuel ou futur, et par toute utilisation.

h. Garantie

L'Elève est responsable du commentaire publié tant au plan pénal que civil. Il garantit CODES ROUSSEAU de toutes les conséquences judiciaires et financières qui pourraient en découler. Il est responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel envers toute personne du fait de l'utilisation de l'outil de dépôt d'avis mis en place par CODES ROUSSEAU.

i. Vérifications

CODES ROUSSEAU pourra procéder à toutes vérifications utiles afin d'identifier et prévenir l'envoi de contenu émanant de personnes non autorisées (par exemple personnes ayant créé un ou plusieurs comptes Elèves à l'aide de fausses informations, comptes créés automatiquement par des robots, personnes écrivant des avis dans le but de porter atteinte à la réputation de l'Auto-Ecole évaluée, personnes envoyant des avis au nom d'un tiers dans le but de fausser la réputation de l'Auto-Ecole évaluée, dispositif ayant tenté de masquer, déformer ou dissimuler son identité, etc.). Ces vérifications seront effectuées par CODES ROUSSEAU dans le respect de la législation sur la protection des données personnelles en vigueur. **Ainsi CODES ROUSSEAU pourra contacter l'Elève notamment par téléphone ou mail, aux coordonnées données par ses soins lors de la création de sa fiche élève dans EASYSYSTEME, coordonnées également disponibles dans son profil PASS ROUSSEAU.** Dans le même temps, CODES ROUSSEAU pourra contacter l'Auto-Ecole dans laquelle est inscrit l'Elève dans le but d'obtenir un justificatif de formation.

6. Responsabilité

CODES ROUSSEAU met à disposition, dans le cadre d'une obligation de moyens, un outil destiné à recueillir les Avis d'Elèves sur leur Auto-Ecole. Cet outil est mis à disposition en l'état. CODES ROUSSEAU n'offre aucune garantie de quelque nature que ce soit sur cet outil, son contenu, ses performances. Son utilisation est aux risques et périls de l'Elève et de l'Auto-Ecole. CODES ROUSSEAU ne peut être tenu de réparer les préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels subis par l'Elève et/ou l'Auto-Ecole et/ou des tiers du fait de l'utilisation de cet outil.

7. Interruption

CODES ROUSSEAU se réserve le droit de mettre fin sans préavis ni indemnité à son outil de collecte d'avis.

8. Entrée en vigueur

Les CGU engagent CODES ROUSSEAU et l'Elève l'un envers l'autre dès que ce dernier les a acceptées. Elles engagent également CODES ROUSSEAU et l'Auto-Ecole l'un envers l'autre dès que l'Auto-Ecole utilise l'outil de collecte d'Avis mis à sa disposition dans EASYSYSTEME. CODES ROUSSEAU se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGU, pour l'avenir.

Version modifiée du 18 Septembre 2018.